



**Vous intervenez
auprès de
personnes qui
ont des
problèmes au
travail?**

**CETTE
FORMATION
EST POUR
VOUS!**

INSCRIPTION :
Avant le 20 mars 2018

Contactez
nous au :
abe@aubasdelechelle.ca

**Les places sont limitées.
Dépêchez-vous!**



FORMATION SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL POUR LES PERSONNES INTERVENANTES

Quand : Mercredi le 28 mars 2018

Coût : 90 \$

Où : 6839 A, rue Drolet à Montréal, local 304

Horaire de la journée : 9h à 16h 30

(Incluant une pause repas et vous êtes invité à apporter un lunch ou à sortir pour manger)

Contenu :

Loi sur les normes du travail: le salaire minimum, le bulletin de paye, l'avis de cessation d'emploi, les congés, les heures supplémentaires, le congédiement injuste, les recours si l'employeur ne respecte pas la loi, etc.

Droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique: la définition juridique du harcèlement psychologique au travail, les obligations des employeurs, les réparations prévues par ce recours, etc.

Un organisme financé par:



Centraide
du Grand Montréal